

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Juillet/Août 2026

Mairie

lundi, mercredi, jeudi, vendredi
de 8h à 12h

Tel 04 68 20 51 82

mail : mairie-roquefort.de.sault@orange.fr



**Permanence
du Maire**
Mercredi matin sur
Rendez-vous

dates à retenir

**Commémoration
et
Fête du village**

Programme à venir

Mercredi 11 Novembre

**Vous pouvez nous
suivre via**

Site internet



Application



Groupe



**Agence postale
communale**
du lundi au vendredi
de 9h à 12h
samedi
de 9h à 11h30



Compte rendu du conseil municipal Du 25 juillet 2026 à 9h00

Présents : Didier ALARY, Hervé BEILLE, Valérie BOULAY, Dominique LANCE,

Représenté par procuration : Nathalie CERVELLO représentée par Dominique LANCE, Catherine COURDURIÉ représentée par Valérie BOULAY

Présent en visioconférence : Néant

Absent : Benoit OLIVE

Ordre du jour

- Subvention exceptionnelle pour NSD Madres
- Subvention Journées Forestières d'Ayat
- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois
- Décisions Modificatives n°1 M40 (Budget Eau et Assainissement)
- Décision Modificatives n°2 M40 (Budget Eau et Assainissement)
- Délibération pour mise en place du prélèvement pour les loyers
- Délibération pour mise en place du prélèvement pour les factures d'eau et d'assainissement
- Modification des statuts de la Communauté des communes des Pyrénées Audoises compétence Petite enfance
- Modification des statuts de la Communauté des communes des Pyrénées Audoises compétence Santé
- Divers

Introduction

Le présent compte-rendu concerne la séance du conseil municipal tenue à la mairie de Roquefort de Sault le 25 juillet 2026 à 9h00.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par le 1^{er} adjoint, Monsieur Dominique LANCE, l'ordre du jour peut commencer.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 09 juin 2026.

• Subvention exceptionnelle pour NSD Madres

Une subvention exceptionnelle de **1 687 €** est accordée à l'association NSD Madres, pour le règlement des animations musicales du 15 août 2026 et 11 novembre 2026.

→ **La délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.**

• Subvention Journées Forestières d'Ayat

Une subvention de **200 €** est accordée aux Journées Forestières d'Ayat 2026.

→ **La délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.**

• Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation pour l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois

En conformité avec la réforme de la facturation électronique, applicable au 1^{er} septembre 2026, nous donnons mandat à l'ONF pour émettre et déposer les factures sur la plateforme Chorus Pro, pour notre compte. Ce service sera assuré gratuitement par l'ONF, il pourra y être mis fin à tout moment par décision du conseil municipal.

→ **La délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.**

• Décisions Modificatives n°1 M40 (Budget Eau et Assainissement)

Afin de régler la redevance pollution domestique de 2025, la somme de 700 € est enlevée du compte 637800 (Autres Taxes et Redevances) et versée au compte 701249 (Reversement redevance Agence de l'eau-Redevance pollution domestique 2025).



→ **La délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.**

- **Décisions Modificatives n°2 M40 (Budget Eau et Assainissement)**

Afin de régler la redevance collecte domestique de 2025 de 500 €, la somme de 500 € est enlevée du compte 637800 (Autres Taxes et Redevances) et versée au compte 706126 (Reversement redevance Agence de l'eau-Redevance collecte domestique 2025).

→ **La délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.**

- **Délibération pour mise en place du prélèvement pour les loyers**

Le Conseil municipal approuve la mise en place du prélèvement automatique SEPA pour le paiement des loyers. Les locataires conservent la possibilité de révoquer le mandat à tout moment auprès de leur banque,

→ **La délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.**

- **Délibération pour mise en place du prélèvement pour les factures d'eau et d'assainissement**

Le Conseil municipal approuve la mise en place du prélèvement automatique SEPA pour le paiement des factures d'eau et d'assainissement. Les administrés pourront choisir le mode de paiement et régler les factures en plusieurs fois.

→ **La délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.**

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoise compétence petite enfance**

Le Conseil municipal n'approuve pas la modification de l'article 4 « Compétences » des statuts de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises et ne donne pas les compétences supplémentaires Enfance-Jeunesse suivantes :

1. Le recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles ;
2. L'information et l'accompagnement des familles et des futurs parents ;
3. La planification du développement des modes d'accueil ;
4. Le soutien à la qualité des modes d'accueil.

→ **La délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.**

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoise compétence santé**

Le Conseil municipal n'approuve pas la modification de l'article 4 « Compétences » des statuts de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises et ne donne pas de compétences liées à l'Action sociale d'intérêt communautaire des « Étude, création et gestion des centres de santé »

→ **La délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.**

Clôture de la séance

La séance a été levée à 11h30



Compte rendu du conseil municipal Du 01 août 2026 à 14h00

Présents : Didier ALARY, Hervé BEILLE, Valérie BOULAY, Nathalie CERVELLO, Catherine COURDURIÉ, Dominique LANCE

Représenté par procuration : Néant

Présent en visioconférence : Néant

Absent : Benoit OLIVE

Ordre du jour

- Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la location du bar, restaurant, point chaud et épicerie
- Signature du contrat de location de la Licence IV
- Décisions Modificatives N°3 M40 (Budget eau et assainissement)
- Divers

Introduction

Le présent compte-rendu concerne la séance du conseil municipal tenue à la mairie de Roquefort de Sault le 01 Août 2026 à 14h00.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par le 1^{er} adjoint, Monsieur Dominique LANCE, l'ordre du jour peut commencer.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 25 Juillet 2026.

- **Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la location du bar, restaurant, point chaud et épicerie**

Certains dossiers présentés par les candidats nécessitent des compléments d'information.

Après avoir délibéré le Conseil municipal décide :

De reporter le vote au prochain conseil, après avoir fait une étude plus précise.

→ **La délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.**

- **Signature du contrat de location de la Licence IV**

Après avoir délibéré le Conseil municipal décide :

De reporter le vote au prochain conseil, après avoir fait une étude plus précise des dossiers d'appel à projet pour la location du bar, restaurant, point chaud et épicerie

→ **La délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.**

- **Divers**

Décisions Modificatives n°3 M40 (Budget Eau et Assainissement)

Erreur d'imputation budgétaire au compte de fonctionnement de 8500 €, la somme de 8500 € est enlevée du compte 637800 (Autres Taxes et Redevances) et versée au compte 701269 (Reversement redevance Agence de l'eau- Redevance consommation eau potable).

→ **La délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.**

Clôture de la séance

La séance a été levée à 14h30.

